

CONCOURS « APPLICATIONS SATELLITAIRES »

REGLEMENT DU CONCOURS

Les applications satellitaires sont des solutions basées sur des données produites par des instruments embarqués à bord de satellites. Il peut s'agir de satellites d'observation de la Terre (par exemple, les satellites Sentinel du programme européen Copernicus, ou les satellites français Pléiades), de satellites de géolocalisation (programme européen Galileo, le « GPS » européen), de satellites météorologiques ... Les applications satellitaires peuvent prendre des formes très variées : indicateurs, cartes, analyse de données passées (réanalyses), prévisions, analyses de tendances... Ces informations d'observation de la Terre sont essentielles pour le suivi de l'environnement et l'élaboration et le suivi de politiques publiques environnementales. Elles sont également très pertinentes pour les politiques publiques de santé, de protection du patrimoine culturel, de gestion des risques, etc.

Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) dispose depuis 2011 d'un Plan d'Applications Satellitaires (PAS) piloté par son Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). Le PAS a pour objectif de favoriser l'appropriation des applications satellitaires par l'administration afin d'améliorer l'efficacité des pouvoirs publics.

Ce concours, piloté par le CGDD, est proposé pour accompagner le lancement du nouveau PAS 2023-2027. Il vise à mettre en valeur et à partager entre directions, ministères (services centraux et déconcentrés) et autres entités publiques notamment les collectivités territoriales, des cas d'usage d'applications satellitaires afin de mettre en commun des bonnes idées, de susciter de nouvelles inspirations et aspirations. Les données satellitaires fournissent des informations très précieuses sur notre planète (océan, atmosphère, terres, changement climatique, biodiversité, pollutions, ...). Elles sont mises à jour à une fréquence élevée (revisite des satellites) avec une résolution spatiale de quelques dizaines de mètres voire métriques ou parfois moins¹.

Qui peut participer ?

Ce concours concerne l'utilisation des données satellitaires (observation de la Terre, géopositionnement) pour les politiques publiques.

Les participants soumettent une candidature au nom de leur entité utilisatrice de la solution satellitaire qu'ils présentent.

Ce concours s'adresse uniquement aux entités publiques : les ministères et leurs services déconcentrés, les organismes du réseau scientifique et technique (RST) du MTECT ainsi que les collectivités territoriales.

Plusieurs propositions peuvent provenir de la même entité dès lors que cela concerne des applications satellitaires différentes.

Modalités pratiques de participation

Pour participer, vous devez simplement remplir le **formulaire de participation en ligne** et y joindre 5 illustrations maximum (images, cartes, schémas, tableaux, ...).

Les organisateurs du concours se chargeront de la mise en page de vos textes et illustrations sous format A2.

Il est possible de concourir à la fois dans les deux catégories « Utilisation actuelle » et « Utilisation potentielle ».

La date limite de participation est fixée au **vendredi 10 mars 2023**.

¹ Depuis 2012, Pléiades fournit des images avec un pixel élémentaire de 50 cm et depuis 2022, Copernicus propose des produits sur les mouvements de terrain à une précision millimétrique en z

Recevabilité des participations

Si le produit présenté est un produit « sur étagère » d'un prestataire commercial ou s'il utilise un ou des produits commerciaux, les textes de présentation proposés ne doivent pas provenir du/des prestataire(s) ou de sa/leurs plaquette(s) commerciale(s). Il appartient à l'entité publique de rédiger ses propres textes sous l'angle de son utilisation pour ses missions de service public.

Le jury du concours se réserve le droit d'écarter toute participation qui pourrait constituer une publicité pour un produit commercial.

Le jury se réserve le droit d'écarter toute participation dont le formulaire de participation ne serait que très partiellement renseigné, ne permettant pas de cerner l'utilisation présentée.

Jury de sélection

Le jury du concours est constitué du pilote du Plan d'Applications Satellitaires, du Cnes et de l'IGN.

Sélection des gagnants et prix

Le jury examine la recevabilité des participations et écarte les participations non recevables.

Parmi les participations recevables, le jury va désigner 4 prix pour les deux catégories « Utilisation actuelle » et « Utilisation potentielle ».

- Pour la catégorie « Utilisation actuelle », 3 prix récompenseront :
 - Une utilisation des données satellitaire au sein du MTECT
 - Une utilisation des données satellitaire au sein d'une entité publique
 - Une mise en valeur de transfert ou de mutualisation d'une application satellitaire entre entités publiques.

Le jury sélectionnera les cas d'utilisations et leurs descriptions les plus inspirants pour inciter les institutionnels à se lancer à leur tour. Pour le prix de mise en valeur de transfert ou de mutualisation, c'est la duplicabilité de la méthode et la clarté de sa description qui seront récompensées.

Les gagnants recevront 2 impressions d'images satellitaires et leur format numérique (zones et dates d'acquisition au choix dans le catalogue d'archives Sentinel 2 <https://peps.cnes.fr/rocket/#/home> et le catalogue du Dispositif Institutionnel National d'Approvisionnement Mutualisé en Imagerie Satellitaire Dinamis <https://dinamis.data-terra.org/>).

Tous les participants de cette catégorie gagneront par ailleurs une mise en page et une impression couleur sous format poster A2 des textes et illustrations de leur participation à partir du texte renseigné dans le formulaire en ligne. Les posters seront exposés durant l'événement de lancement du PAS 2023-2027 du 13 avril 2023 et un exemplaire sera remis aux participants (à retirer sur place). Pour les participants ne pouvant pas assister à l'évènement, un format numérique de leur poster leur sera envoyé par mail. Les prix seront remis aux gagnants lors de cet événement.

- Pour la catégorie « Utilisation potentielle », un prix récompensera une utilisation potentielle de données satellitaires.

Le jury sélectionnera le projet d'utilisations le plus prometteur.

Le gagnant recevra 2 impressions d'images satellitaires et leur format numérique (zones et dates d'acquisition au choix dans le catalogue d'archives Sentinel 2 <https://peps.cnes.fr/rocket/#/home> et le catalogue du Dispositif Institutionnel National d'Approvisionnement Mutualisé en Imagerie Satellitaire Dinamis <https://dinamis.data-terra.org/>).

Tous les participants de cette catégorie bénéficieront d'un premier niveau d'accompagnement pour mûrir leur projet lors de rendez-vous avec l'équipe du Plan d'Applications Satellitaires, le Cnes et l'IGN.

Le jury examinera séparément les propositions des deux catégories.

Droit de publication, droits d'auteur et droits à l'image

Les participants doivent être l'auteur des textes et illustrations fournies à l'appui de leur participation. Ils doivent posséder tous les droits, y compris l'autorisation de la ou les personnes figurant sur une photographie, le cas échéant.

En s'inscrivant au concours, le participant dégage le CGDD de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

En s'inscrivant au concours, le participant consent au CGDD, uniquement pour les besoins dudit concours et à titre gracieux, les droits de reproduction et de représentation des textes et illustrations qu'il soumet dans ce cadre, pour le monde entier et pour la durée de la propriété littéraire et artistique applicable :

- Le droit de reproduction comprend notamment le droit de reproduire les illustrations en tout ou partie, en toute quantité, par tous procédés qui permettent de communiquer les contenus au public, en particulier le droit d'établir tous doubles, copies en tous formats, d'utiliser tous supports notamment l'imprimerie.
- Le droit de représentation comprend notamment le droit pour le CGDD de communiquer publiquement les textes et illustrations, en tout ou partie, par tous procédés (par exemple : diffusion sur les réseaux sociaux)

Le CGDD se réserve le droit de publier les textes et illustrations des participants dans tous les médias et/ou formats, notamment sur la plateforme www.applisat.fr pilotée par le CGDD en lien avec le Cerema qui en assure la maîtrise d'œuvre, dans le but de faire la promotion et/ou la valorisation du Plan d'Application Satellitaires et d'une manière générale de l'utilisation des applications satellitaires pour les politiques publiques.

Le CGDD s'engage à mentionner l'entité qui est l'auteur de la proposition à chaque reproduction partielle ou totale des textes et illustration fournies pour sa participation au concours.

Informations sur les données des participants

Le présent concours constitue un traitement de données personnelles au sens de l'article 4 du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le CGDD informe les candidats que les données à caractère personnel sont collectées et traitées avec comme finalité : l'organisation du concours « Applications satellitaires ». La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Les données personnelles sont conservées jusqu'à la fin de l'organisation du concours, pour une durée de 12 mois maximum.

Vous disposez des droits suivants pour l'utilisation qui est faite de vos données : le droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation (le droit à une utilisation restreinte lorsque vos données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles), de portabilité (communiquer vos données à la personne de votre choix). Vous pouvez exercer ces droits en contactant le CGDD à l'adresse mail figurant sur le formulaire de participation.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.

Engagements des participants

En participant au concours, les participants acceptent de respecter le règlement du concours.

Toute décision des organisateurs à l'égard de tout aspect de ce concours, y compris la non recevabilité des propositions, sera finale et sans appel.

En participant au concours, le participant consent, pour les besoins de communication du Plan d'Applications Satellitaires, à l'utilisation, à la modification, à la reproduction, à la publication, à la transmission et à la diffusion, par les organisateurs, du nom de son entité, des résultats du concours et des photos où il pourrait figurer et qui pourraient être prises lors de l'événement de lancement du plan durant lequel les posters du concours seront affichés et ce, à but non commercial et en rapport avec la communication du Plan d'Applications Satellitaires.

Le participant dégage le CGDD de toute responsabilité quant à tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant résulter, directement ou indirectement, de sa participation ou tentative de participation au concours.

Modification ou suppression du concours

Le CGDD se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis à la modification du concours, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision, et sans que sa responsabilité puisse être recherchée à cet égard, à quelques titres que ce soit. Aucun dédommagement ni indemnité ne pourra lui être réclamé

CONCOURS « APPLICATIONS SATELLITAIRES »

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Demeurant :

Entité:

Autorise le Commissariat Général au Développement Durable du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et ses prestataires techniques à me prendre en photographie lors de la remise des prix durant l'évènement de lancement du Plan d'Applications Satellitaires du 13 avril à l'Arche de la Défense.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que les captations où j'apparais soient utilisées, exploitées et diffusées par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires dans le cadre de ses activités auprès de ses différents publics, sur le site www.applisat.fr.

Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à, le

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »